



Le Journal

Communauté de Communes du Haut-Lignon



Sommaire

P2 Editorial, Hommage **P3 à 8** Comptes-rendus des conseils **P9** Un Office de Tourisme Intercommunale **P10** Une directrice pour l'OTHL : Carly ROUMA **P11** Nouveaux locaux pour la CCHL - Charte graphique communautaire **P12** Centre socio-culturel et sportif - Travaux sur les zones d'activités **P13 à 15** Collectif petite enfance, crèches et RAM **P16** Guide pratique du Haut-Lignon - Rencontres culturelles - Ramassage scolaire.

Juillet 2005 • N° 6

Accueil et découverte...

Editorial

Voici quelques semaines seulement que notre plateau sort d'un hiver particulièrement long et rigoureux. Les périodes de neige que nous venons de vivre nous rappellent aux lois de la nature. Nos entreprises ont été parfois pénalisées par un ralentissement d'activité, les déplacements ont été souvent plus longs et les enfants ont dû renoncer plusieurs jours à leur ramassage scolaire habituel. Ces suspensions de services, faites d'un commun accord entre la CCHL, les transporteurs et le Département n'ont eu pour objet que de privilégier la sécurité. Nous devons mettre en place un système d'information rapide pour les familles et revoir les circuits les plus longs pour garder des temps de transport raisonnables.

Ce début d'année est marqué par la création de l'Office de Tourisme Intercommunal. Le projet de restructuration complète de la Maison des Bretchs (centre socio-culturel intercommunal) est lancé, les travaux sont engagés sur la zone d'activités du Mazet.

J'attire votre attention sur le travail réalisé par la commission « Communication » qui finalise le projet de site INTERNET ainsi que la charte graphique qui permettra de contribuer à l'identité du Haut-Lignon. Un slogan, ainsi qu'un guide pratique permettront de mieux communiquer.

Avec le retour du printemps et d'un été prometteur, vos élus communautaires sont plus que jamais attachés à voir s'épanouir notre Haut-Lignon.

Thierry QUESADA

Hommage à M. François GRAND, maire du Mas-de-Tence



François GRAND, Maire du Mas de Tence nous a quitté le 10 mai dernier à la suite d'une longue maladie. Notre communauté perd un homme attachant, apprécié par tous, d'un contact facile, convivial. Engagé de longue date dans la vie de sa commune et le service aux autres.

Monsieur GRAND était vice-président de la CCHL depuis 2001.

A son épouse et à sa famille, nous adressons nos sincères condoléances.

Je tiens à faire part au Conseil Municipal du Mas de Tence du soutien de la CCHL dans ses actions et notre engagement à ses côtés pour poursuivre l'action de François GRAND.

Thierry QUESADA

La Commune du Mas-de-Tence vient de perdre son maire, François GRAND. Un homme qui aimait sa commune, ses habitants, dont il défendait les intérêts dans toutes les instances, là où les orientations et décisions étaient prises, mais toujours dans le respect des autres...

Avec les faibles moyens dont peut disposer une petite commune, François GRAND et son conseil ont mené de nombreuses réalisations structurantes pour le Mas, tel que l'assainissement, la

v o i -

rie, les travaux de l'église, de la mairie, des gîtes ruraux pour recevoir des touristes. Dernièrement la réalisation d'une salle polyvalente magnifique qui va jouer le rôle d'animation pour la commune.

L'adduction de l'eau potable dans tous les foyers du Mas, mais aussi pour les foyers de Tence, Chenerailles avec le Syndicat Intercommunal où il a participé à la réalisation de tous ces travaux et les suivis jusqu'à ce jour. C'est une structure que beaucoup nous envie.

Très présent et actif dans le Canton où il a participé à de nombreux projets, il aimait rencontrer les élus, les habitants, et apportait un jugement toujours très réfléchi sur les dossiers. Il avait une attention particulière sur les dépenses de l'argent public pour que celui-ci soit toujours bien utilisé. Ses interventions étaient toujours faites en respectant les autres mais avec le souci de bien faire.

Nous venons de perdre un ami qui a marqué ce pays. Nous garderons le souvenir d'un sage comme il nous en faudrait beaucoup aujourd'hui.

Nous voulons présenter à toute sa famille nos condoléances et la remercier d'avoir accepté et encouragé François à consacrer beaucoup de temps pour sa Commune mais aussi pour son canton.

Jean DIGONNET - Conseiller Général

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 NOVEMBRE 2004 à CHENERILLES

• **Projet d'Office de Tourisme Intercommunal :**

Thierry QUESADA et Lucien VALLA (Président de l'Office de Tourisme du Chambon/Lignon) ont présenté l'avancement du dossier et les projets du nouvel Office de Tourisme Intercommunal, en remerciant le travail de tous les participants des différentes structures de notre territoire. Les élus émettent un avis favorable à la création de cet Office de Tourisme Intercommunal et souhaitent :

- que le personnel actuel des Offices de Tourisme soit intégré à la CCHL,
- que le recrutement d'un(e) directeur(trice) soit effectué,
- qu'une convention d'objectifs soit signée entre la nouvelle association intercommunale qui sera créée et la CCHL.

• **Zones d'activités :**

Ventes de terrains :

Les élus sont favorables, à la majorité, pour la vente d'un terrain de 2.608 m², sur la ZA de Leygat IV à côté des Voyages JACCON, à l'entreprise FREYCHET pour construction d'un dépôt et d'un magasin.

Les élus sont favorables, à l'unanimité, pour la vente d'un terrain de 2.035 m², sur la ZA de Leygat V à Mon-

sieur CHASTAGNIER.

Travaux :

Après consultation les élus choisissent l'entreprise ROUSSET pour l'aménagement de la plate forme sur la ZA Leygat I (reprise du lot CROC pour extension ECNET), pour un montant de 22.995,50 H.T. (soit 27.502,62 T.T.C.).

• **Personnel de la CCHL et de l'EMHIL :**

Thierry QUESADA informe les élus communautaires :

- que le contrat de Mme KUCHARCZAK (animatrice du Relais d'Assistants Maternelles) arrive à échéance le 1^{er} janvier 2005. Il propose de reconduire son contrat pour trois ans,
- de la demande de titularisation présentée par le SIVOM pour deux professeurs de l'Ecole de Musique Intercommunale du Haut-Lignon, Mesdames JACQUIN et PHILIPOTEAUX, à hauteur respectivement de 8 heures et 4 heures.

Les élus délibèrent favorablement sur ces deux dossiers.

• **Décision modificative du budget :**

Pour prendre en compte certains ajustements, il est nécessaire de modifier le budget principal 2004. Les élus communautaires approuvent à l'unanimité cette décision

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 DECEMBRE 2004 à TENCE

• **Présentation de la charte de développement du Pays de la Jeune Loire et ses Rivières par Monsieur Claude VIAL :**

Claude VIAL (Président du Syndicat Mixte de la Jeune Loire et ses Rivières) présente aux élus communautaires le projet de charte de développement du Pays de la Jeune Loire et ses Rivières. Le syndicat mixte du Pays n'est pas une structure supplémentaire. C'est un lieu de concertation et de réflexion. Les élus du Pays travaillent sur les moyens de développer ce territoire. Il rappelle les grandes lignes du diagnostic (thèmes abordés : territoire, équilibre, question foncière, écoute de la jeunesse, RN 88 et ses effets, ...). Puis, il précise le scénario retenu « Pont entre Auvergne et Rhône Alpes qui permet de faire une société entre nous ». Ce scénario comprend trois axes de développement qui correspondent aux trois commissions :

- 1^{er} axe : développement économique et emploi
- 2^{ème} axe : les cohésions territoriales (aménagement de l'espace, ...)
- 3^{ème} axe : bien vivre au pays (mixité sociale, insertion des personnes, culture, ...)

A partir de 2005, le conseil de développement va être mis en place. Ce conseil a une forme juridique plus libre. Il faut que la société civile soit majoritaire dans ce conseil de développement (ex : les chambres consulaires, le

monde associatif, experts, ...). La constitution du conseil de développement doit être faite pour le 3 février 2005. Un bureau va piloter ce conseil de développement composé de 6 personnes ou plus.

Claude VIAL donne également des éléments sur le SCOT, qui est un document de même nature que le Plan Local d'Urbanisme mais défini à une échelle plus importante.

Le Pays et le SCOT ont un territoire identique (même périmètre). Le SCOT va créer des lois entre les 6 Communes de Communes. Aujourd'hui, le bureau du syndicat mixte est en train de choisir le bureau d'études qui va travailler sur ce SCOT. La démarche globale va durer 2 à 3 ans.

Certains élus précisent que la charte de Pays ne prend en compte que partiellement la question du Tourisme, très importante pour notre territoire et proposent de faire des amendements à cette charte.

Après discussions, les élus communautaires approuvent la charte de développement du Pays de la Jeune Loire et ses Rivières avec 16 votes pour, 1 opposition et 2 abstentions.

Puis, ils désignent 6 représentants élus : Bernard COTTE, Jacqueline COURT, Jacqueline DECULTIS, Thierry QUESADA, Jean REYNAUD, Francis VALLA et 6 représentants socio professionnels : Reynold BADER,

Georges BROTTES, Guillaume CHAZOT, Huguette CROS, Elisabeth GOYET, Michel LEVENT.

• Office de Tourisme intercommunal :

Thierry QUESADA présente aux élus communautaires le projet de taxe de séjour intercommunale émis par le bureau et modifié par le groupe de travail tourisme. Après

discussions, les élus communautaires délibèrent à l'unanimité la taxe de séjour avec les tarifs et exonérations suivants. La période de prélèvement est fixée du 1^{er} juin au 30 septembre.

TARIFS :

Catégories	Tarifs
Hôtel non classé et tout autre établissement de caractéristique équivalente (gîte, meublé, chambre d'hôte, village vacances)	0,25
Hôtel 1* et tout autre établissement de caractéristique équivalente (gîte, meublé, chambre d'hôte, village vacances)	0,30
Hôtel 2* et tout autre établissement de caractéristique équivalente (gîte, meublé, chambre d'hôte, village vacances)	0,45
Hôtel 3* et tout autre établissement de caractéristique équivalente (gîte, meublé, chambre d'hôte, village vacances)	0,65
Hôtel 4* et tout autre établissement de caractéristique équivalente (gîte, meublé, chambre d'hôte, village vacances)	0,80
Camping de 0 à 2*	0,30
Camping de 3* et plus	0,35

Les élus délibèrent à l'unanimité pour la création de 6 postes d'agents administratifs (4 à temps non complets 50% et 2 à temps complets) afin d'intégrer le personnel des Offices de Tourisme.

• Charte graphique et site Internet :

Après examen des différentes propositions, les membres de la commission « Communication » proposent de rete-

nir SINOPE pour la réalisation de la charte graphique, pour un montant de 2.159,00 H.T. (soit 2.582,16 T.T.C.) et LOGIPRO pour la réalisation du site Internet pour un montant de 4.806,00 H.T. (soit 5.747,98 T.T.C.). Après discussions, les élus communautaires délibèrent favorablement.

• Contrat Temps Libre Intercommunal :

Thierry QUESADA informe les élus communautaires que la CAF a transmis à la CCHL un projet de contrat temps libre intercommunal incluant les projets communaux et intercommunaux. Le taux de subvention est fixé à 70 % à l'échelle de la CCHL. Les élus délibèrent en faveur de ce contrat à l'unanimité.

• Boulodrome intercommunal :

Après consultation, les élus communautaires délibèrent à l'unanimité pour le choix des entreprises qui vont réaliser l'agrandissement du boulodrome intercommunal.

Le coût total des travaux s'élève à 117.262,58 H.T. (soit 140.246,04 T.T.C.). Il faut ajouter à ce coût le montant des honoraires architecte et bureau de contrôle pour un montant de 15.000,00 H.T. (soit 17.940,00 T.T.C.). Le coût global prévisionnel de cet agrandissement s'élève à 132.262,58 H.T. (soit 158.186,05 T.T.C.). Les subventions ou participations obtenues s'élèvent à 40.785,00 .

Lot	Entreprise	Montant H.T. en
1) Terrassement Maçonnerie	Ets BRUYÈRE	26.428,96
2) Charpente Lamellé Collé	GUILHOT SARL	29.400,00
3) Couverture Bardage	SMAC ACIEROID	32.040,02
4) Serrurerie Métallerie	MULTI SERVICES 43	5.236,60
5) Menuiseries PVC	GUILHOT SARL	12.350,00
6) Chauffage Ventilation	BASTIN Christian	6.617,00
7) Electricité	FRAISSE & FILS SARL	5.190,00
TOTAL		117.262,58

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 FEVRIER AU MAZET SAINT-VOY

• Attribution de subventions :

Les élus communautaires attribuent :
 - une subvention de 15.000 à la Commune du Cham-bon-sur-Lignon pour être ville étape de la course cycliste PARIS-NICE,

- une subvention de 5.000 au Comité de Jumelage de Tence, pour l'organisation des rencontres culturelles autour du flamenco et de la musique sacrée qui auront lieu du 10 au 19 juin 2005.

• Compétence culturelle :

Après un long débat sur la compétence culturelle, les élus conviennent qu'il est nécessaire de faire évoluer les choses assez rapidement mais reconnaissent tout le travail et les actions qui ont été menés par le SIVOM.

• Zones d'Activités :

Zone de la Bourlaratte à Saint-Jeures : sur les parcelles achetées par la CCHL, des agriculteurs exploitaient ces parcelles, il est nécessaire de les indemniser au prix de 0,15 /le m².

Zone des Lebreyres au Chambon-sur-Lignon : le montant de travaux prévisionnels sur cette zone s'élève à 235.000,00 H.T. Le futur prix de vente des parcelles sera fixé à 4,63 H.T. le m² compte tenu des talus importants (+ de 1.000 m² sur certaines parcelles).

Zone de la Mion au Mazet Saint-Voy : après consultation, les élus choisissent à l'unanimité les entreprises suivantes pour réaliser les travaux d'aménagement pour un montant total de 564.432,75 H.T :

Lot 1 : Terrassement réseaux	Entreprise	Montant H.T. en
Tranche ferme	MOULIN	237.896,50
Tranche Conditionnelle n° 1	MOULIN	69.071,75
Tranche Conditionnelle n° 2	MOULIN	91.656,75
TOTAL		398.625,00

Lot 2 : Terrassement réseaux	Entreprise	Montant H.T. en
Tranche ferme	EUROVIA DALA	58.531,50
Tranche Conditionnelle n° 1	EUROVIA DALA	13.358,25
Tranche Conditionnelle n° 2	EUROVIA DALA	93.918,00
TOTAL		165.807,75

Zone de Leygat à Tence :

Lors du précédent Conseil Communautaire, les élus avaient souhaité consulter les co-lotis pour une modification du règlement de lotissement sur la zone de Leygat IV pour l'implantation de l'entreprise FREYCHET. Suite à cette consultation certains co-lotis sont opposés à la modification du règlement de lotissement donc l'installation de l'entreprise FREYCHET est impossible. De ce fait, il faut rechercher un autre terrain pour l'installer. Une proposition semble possible à côté de Champion. Les élus sont favorables pour poursuivre les négocia-

tions avec les propriétaires des terrains.

• Atelier relais :

Suite à la fermeture de l'activité des Fermiers Réunis sur la Commune du Mazet Saint-Voy, Bernard COTTE propose que la CCHL rachète cet atelier relais pour une valeur de 195.000,00 . Cette somme permettra l'achat de locaux à la Commune du Mazet Saint-Voy et des installations de fromagerie à la SARL des Fermiers Réunis en cours de liquidation. Bernard COTTE précise que le matériel et le mobilier sont estimés à une somme de 370.000,00 par le Comité d'Expansion Economique de la Haute-Loire.

Cet achat permettrait de conserver un outil productif de qualité sur le territoire de la CCHL et de pouvoir ensuite le louer à un repreneur de l'activité. Un repreneur éventuel (GIE BIOLAIT) s'est manifesté et est en train de constituer la forme juridique nécessaire pour faire tourner cette entreprise. De ce fait, la CCHL louera à ce futur repreneur une partie des locaux ainsi que le matériel et mobilier.

Les élus se sont prononcés à la majorité pour le rachat de cet atelier relais (4 voix «contre» et 1 abstention), Francis VALLA et Michel TREVET concernés par le dossier n'ont pas pris part au débat, ni au vote.

• Projet de Piscine Intercommunale :

Suite aux interventions des élus de la Commune de Tence qui souhaitent qu'une décision de faire ou ne pas faire soit prise sur ce projet, Thierry QUESADA propose de compléter l'étude précédente par une étude de pré-programmation sur le site de la Lionchère avec schéma d'aménagement, étude de sol, complément des coûts d'investissement et de fonctionnement,..., qui permettra ensuite le lancement du programme par la consultation d'architectes. Le cabinet AMEX propose ce complément d'étude moyennant un coût de 2.850,00 H.T. (soit 3.408,60 T.T.C.). Les élus sont favorables à cette étude à l'unanimité.

• Etude de valorisation de la filière bois :

Les élus de la CCHL souhaitent lancer un programme de valorisation du potentiel forestier local. Ils décident de retenir la proposition de l'association Energies Renouvelables et Environnement 43 (ERE 43) pour cette étude, qui s'élève à 19.800,00 HT (soit 23.680,80 TTC). Cette étude sera financée à 70 % et permettra d'étudier :

- la possibilité d'utiliser le bois énergie pour le centre socio culturel et sportif intercommunal du Chambon-sur-Lignon, pour la Zone Artisanale de la Mion au Mazet Saint-Voy et pour plusieurs bâtiments de la Commune de Saint-Jeures,
- la possibilité de mise en place d'une structure à l'échelle de la CCHL en créant une activité qui permettrait l'approvisionnement de ses chaufferies et éventuellement à plus long terme des chaudières particulières.

• Désignation d'un représentant à la commission locale de l'eau du SAGE Lignon :

Le Conseil Communautaire désigne Denis SOUVIGNET comme représentant suppléant en remplacement de Henri SOUVIGNET.

• Vente de terrains sur la ZA Leygat I à Tence :

Les élus communautaires délibèrent favorablement à l'achat par FIMA ECNET de la plateforme de 2.546 m² située sur la ZA de Leygat I (ancien bâtiment CROC) pour la somme de 34.300,00 H.T.

Les élus communautaires délibèrent favorablement à l'achat par l'entreprise TARDY d'un terrain de 4.773 m², situé sur la zone de Leygat V pour la somme de 32.743,00 H.T.

• Réalisation d'un Centre socio culturel et sportif intercommunal :

Les élus communautaires ont la volonté de créer un centre socio culturel et sportif intercommunal sur la Commune du Chambon-sur-Lignon par la rénovation et l'extension de l'actuelle « Maison des Bretchs ». Cette rénovation et extension consistera à :

- remettre en état toute la partie sportive qui comprend un gymnase, un mur d'escalade, une salle de gymnastique,
- remettre en état toute la partie accueil, centre de loisirs, salle de musique, salle des arts, salle de théâtre,
- remise en état et changement si nécessaire de toute la partie commune (chaufferie, vitrage, façade, escaliers, ascenseur, etc...),
- création d'un espace DOJO,

L'aménagement de ce centre socio culturel et sportif intercommunal est un projet structurant pour notre territoire, qui permettra de répondre ainsi aux demandes des nombreuses associations sportives et culturelles.

Le montant de l'avant projet s'élève à une somme de 2.294.065,20 H.T., soit 2.743.701,98 T.T.C.

Plusieurs demandes de subventions sont demandées et présentées dans le tableau ci-dessous,

SUBVENTIONS	MONTANT
DGE	310.000,00
FNDS	172.200,00
Conseil Régional	920.000,00
Conseil Général	111.895,00
Autres	30.000,00
Emprunt	839.606,98
Autofinancement	360.000,00
TOTAL T.T.C.	2.743.701,98



Après examen du dossier, les élus communautaires délibèrent favorablement sur ce projet.

• Vote du compte administratif 2004 :

Le compte administratif 2004 est approuvé à l'unanimité. Il laisse apparaître un excédent d'investissement de 482.722,05 et un excédent de fonctionnement de 256.514,46 .

• Vote du compte de gestion 2004 :

Le compte de gestion 2004 du Trésorier est approuvé à l'unanimité.

• Affectation du résultat 2004 :

L'excédent de clôture 2004 de fonctionnement de 256.514,46 sera affecté en fonctionnement pour financer les subventions versées aux budgets annexes.

• Vote du budget 2005 :

Le vote du budget général et des budgets annexes est approuvé à l'unanimité.

• Désignation d'un représentant pour la Commission Locale d'Insertion (CLI) :

Monsieur le Président du Conseil Général de la Haute-Loire souhaite que la CCHL désigne un représentant pour siéger à la Commission Locale d'Insertion (CLI). Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, désigne Madame Geneviève CHARROIN comme représentante.

• Désignation des représentants à l'Office de Tourisme du Haut-Lignon (OTHL) :

Les élus désignés comme représentants de la CCHL au conseil d'administration de l'association de l'Office de Tourisme du Haut-Lignon sont : Jacqueline DECULTIS, André DUBOEUF, Jean-Paul GOYET, Henri MESSMER, Thierry QUESADA et Michel ROUX.

• **Convention d'objectif entre la CCHL et l'OTHL :**

Les élus adoptent à l'unanimité la convention d'objectifs qui va définir les relations de la CCHL avec l'Office de Tourisme du Haut-Lignon, en matière de développement touristique.

• **Création d'un poste de rédacteur territorial :**

Dans le cadre de sa compétence « politique de développement touristique », la CCHL souhaite regrouper les offices de tourisme et syndicat d'initiative existants sur son territoire et mettre en place un Office de Tourisme Intercommunal. Cette mise en place nécessite l'embauche

d'un directeur (trice) qui sera basée sur le grade de rédacteur territorial. Les élus communautaires délibèrent à l'unanimité pour la création de ce poste.

• **Emploi de personnel saisonnier :**

Pour le bon fonctionnement de l'Office de Tourisme du Haut-Lignon en haute saison touristique, le recours à du personnel saisonnier est nécessaire. Après discussions, les élus communautaires délibèrent à l'unanimité sur le principe de recours à l'emploi de 2 personnes comme personnel saisonnier pour une durée maximale de 6 mois.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 MAI 2005 AU MAS-DE-TENCE

• **Présentation concernant la prise de compétence « Ordures ménagères » :**

Jean REYNAUD fait une présentation générale du SIC-TOM (25 communes, 20 737 habitants, 18 employés ...), et les actions menées.

Guy HERITIER présente la question de la prise de compétence « Ordures Ménagères » par les Communautés de Communes. La loi impose une décision sur cette prise de compétence avant le 1^{er} janvier 2006. Les Communautés de Communes ou le Syndicat peuvent prendre la compétence « Ordures Ménagères ».

• **Présentation du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) :**

Thierry MOULIN présente le rôle du SPANC qui est basé sur la loi sur l'eau afin d'en préserver la ressource. Ce service vise à contrôler une fois tous les quatre ans les installations d'assainissement non collectif. Les Communes doivent mettre en place ces contrôles à compter du 1^{er} janvier 2006.

• **Présentation du Contrat de Pays avec l'Etat, du SCOT et du CRDDT avec le Conseil Régional d'Auvergne :**

Contrat de Pays avec l'Etat :

Les objectifs du contrat du Pays de la Jeune Loire et ses Rivières avec l'Etat sont de privilégier les logiques de réseaux internes au territoire mais aussi externes avec les secteurs qui lui sont proches.

Le SCOT :

Le SCOT est un document de planification qui fixe les objectifs d'aménagement et d'urbanisme en matière d'habitat social et privé, rural et urbain.

Les SCOT s'imposent aux autres documents d'urbanisme et de programmation que sont les PLU (plan local d'urbanisme), les PDU (plan de déplacements urbains), les PLH (plan local de l'habitat), les schémas de développement commercial, etc. ...

Le CRDDT, Contrat Régional de Développement Durable du Territoire avec le Conseil Régional d'Auvergne :

Les objectifs de ce nouveau dispositif sont d'accompagner les projets des Pays, des Communautés de Communes, des Communautés d'Agglomération et des Com-

munes et de favoriser l'émergence et la réalisation de projets inter-territoriaux à l'échelle d'un Pays (ou d'un territoire de projet lorsqu'il n'existe pas de Pays).

Les projets pourront être financés sur des lignes classiques existantes ou par l'enveloppe financière du Fonds Régional d'Aménagement du Développement Durable du Territoire (FRADDT), qui s'élève pour la CCHL à **680.211,00** . Sur ce montant, 15 % seront consacrés aux projets à vocation inter-territoriale concernant au moins deux Communautés de Communes.

• **Zones d'Activités :**

Zone de la Mion : dans le cadre des travaux d'aménagements de la ZA, il est nécessaire de choisir un coordonnateur SPS. Après examen des trois propositions, les élus communautaires délibèrent à l'unanimité pour la société APAVE pour un montant de 1.156,00 H.T.

Zone des Lebreynes : la Commission d'Appel d'Offres propose au conseil le choix des entreprises pour les 2 lots et suite à l'ouverture et l'analyse des offres par la CAO, les élus choisissent à l'unanimité les entreprises suivantes :

Lot	Entreprise	Montant H.T. en
Lot 1 : Terrassement et Réseaux	ROUSSET	164.842,50
Lot 2 : Voirie	APPIA	86.099,50
TOTAL		250.942,00

Zone de la Bourlaratte : après consultation concernant la réalisation de l'aménagement des parcelles, les élus délibèrent à l'unanimité pour le choix du moins disant à savoir le cabinet BEMO pour un montant de 10.000,00 H.T.

• **Choix du coordonnateur sécurité pour le boulo-drome intercommunal :**

Dans le cadre des travaux d'agrandissement du boulo-drome intercommunal, il est nécessaire de choisir un coordonnateur SPS. Après examen des propositions, les

élus communautaires délibèrent à l'unanimité pour la société APAVE pour un montant de 1.564,00 H.T.

• Achat d'un bâtiment pour le siège de la CCHL :

Thierry QUESADA informe les élus communautaires qu'il faut délibérer sur l'acquisition du bâtiment appartenant à la Maison de Retraite (situé à l'angle de la rue des écoles et de la rue d'Annonay) suite à l'estimation réalisée par le service des Domaines. Cette estimation varie entre 135 000 et 140 000 . Les élus communautaires délibèrent à l'unanimité sur cet achat pour un montant de 140 000 .

• Tarifs du ramassage scolaire 2005-2006 :

Francis VALLA présente aux élus communautaires les nouveaux tarifs 2005-2006 proposés par les membres de la commission. L'augmentation varie entre 3 et 5 %.

Les tarifs seront les suivants :

- élève en maternelle et primaire : 70 ,
- élève en collège : 95 ,
- élève en lycée : 105 .

Des réductions seront accordées selon le nombre d'enfants empruntant le ramassage (1^{er} enfant : plein tarif, 2^{ème} enfant : - 8 , 3^{ème} enfant : - 23 , 4^{ème} enfant : gratuit).

• Travaux terrain multi activités :

Jean REYNAUD informe les élus communautaires que plusieurs réunions ont été organisées pour discuter de l'aménagement du terrain multi activités (éclairage et arrosage). Il présente les différents travaux à effectuer ainsi que les coûts correspondants :

- amener l'électricité au terrain : 30.000,00 ,
- arrosage (achat de cuves en acier, arroseur, pompes) : 46.600,00 maximum. Une possibilité de cuves acier d'occasion est en cours d'étude, ce qui réduirait le coût d'aménagement.

Après discussion, les élus communautaires délibèrent à la majorité.

• Demandes de subventions :

Thierry QUESADA présente les différentes demandes de subventions :

• Choix d'un architecte pour la création d'un atelier relais :

Suite à la consultation de plusieurs cabinets d'architectes pour la construction d'un atelier relais sur la zone de Leygat V à Tence, les élus délibèrent à l'unanimité pour le choix du cabinet MICHALON, moins disant, pour un montant d'honoraires de 23.000,00 H.T.

Achat de terrains :

Concernant le projet d'installation de l'entreprise FREYCHET, Thierry QUESADA informe les élus communautaires qu'une proposition d'achat de terrain à côté de Champion est possible. Cet achat se compose de plusieurs parcelles :

- une parcelle de 2.875 m² appartenant à Monsieur DESFOND,
- une parcelle de 1.423 m² appartenant à Mme SOUVIGNET.

Le prix de vente au m² est égal à 13,20 , ce qui représente un coût total de 56.733,60 . Ces parcelles nécessiteront un aménagement, qui a été chiffré par le cabinet Alti Projets à un coût prévisionnel de 70.000,00 . Les élus délibèrent à l'unanimité pour l'achat de ces parcelles.

• Création d'un poste d'attaché territorial :

Dans le cadre du développement de la CCHL, les élus délibèrent à l'unanimité pour l'embauche de Delphine MARCEAU, en fin de contrat emploi jeune. Elle sera chargée de mission pour suivre les commissions Vie Sociale et Culturelle, Communication, Aménagement de l'Espace et Logement. Cette embauche est basée sur le grade d'attaché territorial.

• Instauration des « Chèques déjeuner » :

Thierry QUESADA présente aux élus communautaires la proposition d'instaurer la mise en place des chèques déjeuner pour le personnel de la CCHL. Il précise que les hôtesses des Offices de Tourisme possédaient déjà cet avantage et qu'il semble utile de le maintenir. Après discussion, les élus communautaires délibèrent à l'unanimité.

Associations	Montant de subventions accordé
Golf	500
Team Auto Sport	1.000
Jeune Entreprise à Tence	300
CCAS de Tence	800
Section des JSP du Chambon-Tence	1.200 (exceptionnelle)
Harmonie «l' Air de Rien»	1.000
Voyages des collèves	5 par enfant/jour de voyage

INFO !!! Les Conseils Communautaires sont des séances publiques qui se déroulent alternativement dans chaque commune. L'annonce des dates de réunions est faite par voie de presse.

Un Office de Tourisme Intercommunal



La volonté de la Communauté de Communes du Haut-Lignon d'exercer sa compétence économique dans le tourisme ainsi qu'une nouvelle organisation géo-touristique en cours sur le Département nous poussaient, vers l'intercommunalité.

Considérer que le tourisme est une activité à part entière de l'économie du canton, en était la condition essentielle.

Un groupe préparatoire, composé d'élus communautaires et de représentants du Syndicat d'initiative du Mazet Saint-Voy, des Offices de tourisme de Tence et du Chambon-sur-Lignon et un collectif inter-associatif à ces trois structures soucieuses d'avancer ensemble dans cette voie, se sont régulièrement rencontrés depuis un an.

Volonté constructive et réflexions croisées ont finalement abouti, fin 2004 et début 2005, à la validation d'un projet commun de développement touristique, à des statuts et règlement intérieur appropriés à la future association issue de la fusion du Syndicat d'initiative du Mazet Saint-Voy, de l'Office de tourisme de Tence et de l'Office de tourisme du Chambon-sur-Lignon car, très vite, cette fusion s'est imposée comme la solution la plus idoine.

Sitôt les décisions de dissolutions et de fusions prises par chacune des trois associations, l'Office de tourisme intercommunal, appelé **Office de tourisme du Haut-Lignon**, a pu se constituer lors d'une assemblée générale tenue le 11 mars à Tence, rassemblant les cotisants du Mazet, de Tence et du Chambon.

Opérationnel depuis le 1^{er} avril, fort de plus de 40 000 visiteurs par an, l'Office de tourisme du Haut-Lignon devient un poids lourd du tourisme départemental qu'il importe, maintenant, d'inscrire et de construire avec pertinence dans un l'espace communautaire, dans notre quotidien et...dans nos esprits.

Déjà, nos accueils permanents de Tence et du Chambon-sur-Lignon se calquent sur un horaire identique, nos sites semi-annuel et saisonnier sont ouverts, d'avril à septembre au Mazet Saint-Voy, en juillet et août à Saint-Jeures et nos systèmes informatiques sont regroupés en réseau pour développer un outil commun de communication sur base de données adaptée à la nouvelle dimension territoriale.

La mutualisation des personnels est acquise, renforcée par une directrice chargée du management de l'équipe professionnelle et de missions touristiques.

Un schéma de fonctionnement par commissions a été adopté : l'animation, en particulier, se regroupe dans une commission ouverte aux représentants des relais d'animation tels que comité d'animation du Mazet, relais d'animation du Chambon, Rand'OTHL ...qui restent compétents pour exercer localement leurs activités.

Concrètement, en juillet prochain, une manifestation folklorique d'envergure intercommunale s'organisera en boucle sur les communes de Saint-Jeures, Le Mazet-Saint-Voy, Tence et Le Chambon-sur-Lignon, sous la

houlette de cette commission.

Par ailleurs, les prestations payantes de nos services publics sont unifiées partout sur nos accueils alors qu'un seul Office de tourisme offre à nos membres l'épargne de multiples cotisations.

La taxe de séjour vouée au financement du tourisme communautaire est, désormais, perçue, de juin à septembre, sur l'ensemble du territoire par la Communauté de Communes du Haut-Lignon.

Vous le voyez, notre intérêt et nos objectifs se tournent bien vers la mobilisation, la mise en scène et en action de l'ensemble des acteurs liés au tourisme communautaire.

Agrandir notre taille géographique nous paraît de nature à permettre une meilleure lisibilité territoriale, à valoriser nos potentiels, nos capacités et, sans doute, à rendre



notre destination touristique plus crédible vis à vis des instances politiques et touristiques du département et de la région.

A terme, une activité d'organisation et de vente de séjours conformément à la loi du 13 juillet 1992 est envisagée et nos locaux, bientôt rénovés ou flambants neufs à Tence et au Chambon-sur-Lignon, conçus pour un accueil adapté à la demande privilégiant qualité et modernité avec équipement de bornes interactives et informatives, nous amèneront à postuler à un classement trois étoiles gage d'un professionnalisme poussé au service de tous.

Organigramme de l'Office de tourisme du Haut-Lignon

Conseil d'administration

25 administrateurs

18 membres élus

pour Le Chambon-sur-Lignon : Gilles BAIX, Guillaume CHAZOT, Bernard CHEYNEL, Olivier DUPLAND, Jean-Claude ROCHE, Lucien VALLA ; pour Le Mazet Saint-Voy : Monique GROS-COUDREY, Simone RUEL, Evelyne VÉRILHAC, Alain FERRIER ;



pour Saint-Jeures : Martine FAURE, David BONNET ;
pour Tence : Isabelle SAGNARD, Béatrice FAYE, Michel BRUSQ, Gilbert CASTÉRAS, Bernard DELOUVRIER, Pierre Michel FOUVET.

7 membres de droit

(désignés par la Communauté de Communes du Haut-Lignon)

Jacqueline DECULTIS, Yves CHANTEPERDRIX, Samuel CHASTAGNIER, André DUBOEUF, Henri MESMER, Thierry QUESADA, Michel ROUX.

Bureau

9 administrateurs élus

- Président : Lucien VALLA
- Vice-présidents : Martine FAURE, Michel BRUSQ,

Alain FERRIER

- Trésorier : Bernard CHEYNEL
- Trésorier adjoint : Gilbert CASTÉRAS
- Secrétaire : Evelyn VÉRILHAC
- Secrétaire adjoint : Pierre-Michel FOUVET
- Assesseur : Yves CHANTEPERDRIX

Equipe professionnelle

- Directrice : Carly ROUMA

Béatrice BRUNON (Tence), Cécile DIGONNET (Tence), Marie-Pierre FAURE (Le Chambon-sur-Lignon), Laurence GROUSSON (Tence), Claire SOUVIGNET (Le Chambon-sur-Lignon), Françoise SAGNOL (Tence), Ségolène Maigne (Mazet Saint-Voy). Ce personnel, en emplois temps plein ou temps partiel, est mis à disposition de l'Office de Tourisme par la Communauté de Communes du Haut-Lignon.

Une directrice pour l'Office de Tourisme du Haut-Lignon, Carly ROUMA

Je me présente :

Fille d'une famille de 5 enfants, je suis née au pays des tulipes et de Van Gogh, au sud d'Amsterdam.

Je suis mariée à Vincent, médecin, et mère de deux filles Louise (19 ans) et Marieke (17 ans) nées au pays des jonquilles. Nous habitons sur la commune de Montregard.

En Hollande, je passe un bac littéraire avec options linguistiques et histoire de l'art puis m'oriente vers une formation touristique (VVV) à Amsterdam.

Je vis en France depuis 25 ans où j'ai continué à acquérir compétences et diplômes, la plupart en relation avec le tourisme : développement touristique, accompagnatrice en randonnées, formations en patrimoine et histoire de l'art, en environnement.

Je suis également guide-interprète et guide-conférencière (cartes professionnelles sur la région Auvergne).

Polyglotte, je maîtrise, en dehors du néerlandais, le français, l'anglais et l'allemand et possède quelques notions des langues espagnole et japonaise.

Aimant aller au fond des choses, je me suis impliquée activement dans l'animation et le développement touristique du pays de Montfaucon en étant présidente de l'Office de tourisme pendant 10 ans, puis vice-présidente, structure ayant évolué de syndicat d'initiative à un office de tourisme intercommunal 2 étoiles.

Ces dernières années, malgré une activité commerciale en plasturgie dans l'import-export, j'ai suivi avec atten-

tion l'évolution du tourisme départemental, engagée en tant que membre, dans l'Union départementale des Offices de tourisme et syndicats d'initiatives de Haute-Loire.

Depuis le premier avril, j'ai le plaisir d'assumer le rôle de directrice de l'Office de tourisme du Haut-Lignon,

nouvellement créé, bien entourée par une équipe professionnelle rodée au métier d'accueil, volontaire et compétente en m'appuyant sur un conseil d'administration tout acquis au tourisme.

Notre mission consiste à mettre en action la politique de développement durable impulsée par l'ensemble des élus et acteurs du tourisme communautaire ainsi qu'à affirmer la notoriété du Haut-Lignon

comme destination touristique forte.

Le classement visé en 3 étoiles de l'Office de tourisme du Haut-Lignon m'apparaît comme étant une reconnaissance amplement méritée d'un dynamisme jamais démenti et le garant de notre qualité d'accueil et de services.

Je considère que l'essentiel reste le dialogue, la concertation et la participation qui permettent d'aboutir à un consensus favorable à la mise en œuvre de toutes les synergies.

C'est dans cette logique que je m'inscris avec enthousiasme, prête à relever ce challenge.

Carly ROUMA



INFO !!! La CCHL a instauré la taxe de séjour sur son territoire en 2005. Elle s'applique du 1er juin au 30 septembre.



La Communauté de Communes du Haut-Lignon déménage cet automne dans de nouveaux locaux situés :

13 rue des Ecoles à TENCE

Tel : 04.71.59.87.63

Fax : 04.71.56.33.45

Email : cc.hautlignon@wanadoo.fr

Les horaires d'ouverture restent les mêmes :

Le lundi de 14 H à 17 H

Du mardi au vendredi de 9 H à 12 H et de 14 H à 17 H

Delphine MARCEAU

Réalisation d'une charte graphique communautaire

Après la réalisation d'un logo en juin 2002, la Communauté de Communes du Haut-Lignon et plus particulièrement les membres de la commission « Communication » ont travaillé sur la réalisation d'une charte graphique communautaire en partenariat avec Monsieur FONTAINE de l'agence de communication SINOPLÉ.

Le souhait des élus est d'améliorer la communication de la CCHL. Une charte graphique permet d'identifier un territoire. Elle vise à harmoniser l'image et à assurer par l'unité des documents, des publications, la promotion de multiples secteurs d'activités du Haut-Lignon.

Ce travail a été réalisé en deux étapes :

Tout d'abord, le logo, premier signe identitaire de la CCHL a été simplifié afin d'augmenter la notion d'ouverture et de dynamisme tout en conservant les aspects naturels, touristiques et culturels du Haut-Lignon.

Puis, les membres de la commission ont travaillé sur le développement de la charte gra-

phique c'est-à-dire la définition des variantes pour les publications de la CCHL. Quatre thématiques ont été retenues et déclinées en rapport avec la gamme chromatique du logo :

- 1^{ère} thématique : tourisme, environnement (couleur retenue : vert),
- 2^{ème} thématique : économie (couleur retenue : rouge),
- 3^{ème} thématique : culture, sports et loisirs (couleur retenue : orange),
- 4^{ème} thématique : vie sociale (couleur retenue : bleu).

Différents paramètres ont été prédéfinis et se retrouveront sur tous les documents publiés par la CCHL :

- un logo «relooké»,
- un bandeau vertical dont la couleur varie selon la thématique du document,
- un bandeau horizontal de couleur jaune symbolisant le Pic du Lizieux,
- un slogan communautaire « ACCUEIL ET DECOUVERTE »,
- une bande de visuels, photos représentant les différentes thématiques.

Une charte graphique est évolutive, à nous de la faire vivre pour optimiser son efficacité.

Souhaitons lui longue vie. Qu'elle soit pour la Communauté de Communes du Haut-Lignon un symbole d'unité et de dynamisme.

Delphine MARCEAU



Centre socio-culturel et sportif intercommunal «Maison des Bretchs» au Chambon-sur-Lignon

Cet ensemble de salles sportives et culturelles avait été inauguré en novembre 1969 soit il y a près de 35 ans. En accord avec la commune du Chambon-sur-Lignon, la Communauté de Communes du Haut-Lignon a décidé d'en entreprendre la rénovation. Les installations sportives remises à niveau seront à la disposition de toutes les associations des communes de la CCHL.

Pour la partie culturelle, les salles destinées à la



peinture sur soie, au théâtre, aux travaux manuels, à l'école de musique ont été prévues en accord avec les associations concernées.

Pour la partie sportive, la salle de judo et notamment le sol seront réalisés suivant les normes actuelles. Le mur d'escalade sera construit à l'extérieur de la salle de sports. Elle sera entièrement rénovée (sol, éclairage, buts de handball, paniers de basket, tableau de marquage, sono, ...).

Une maquette de ce nouveau centre socio culturel et sportif intercommunal « Maison des Bretchs » est visible à la Mairie du Chambon-sur-Lignon.

Le coût d'aménagement prévisionnel du centre socio culturel et sportif intercommunal s'élève à **2.294.065,20 HT** soit **2.743.701,98 TTC**. Le détail du coût de l'opération est présenté dans le tableau ci-dessous :

Dépenses	Montant
Espaces socio-culturels	1.190.000,00
Espaces sportifs	861.400,00
Parking et parvis	54.000,00
Honoraires	188.665,20
TOTAL H.T.	2.294.065,20

Patrice TERRASSE et Jean REYNAUD
Commission «Aménagement de l'espace»

Travaux sur les zones d'activités et construction d'ateliers relais

La Communauté de Communes du Haut-Lignon exerce depuis décembre 2000 la compétence relative à l'extension et la création des zones d'activités d'intérêt communautaire. Aujourd'hui, elle concentre ses efforts sur le développement économique de son territoire. La CCHL a acquis des terrains sur les zones d'activités de Tence, du Mazet Saint-Voy, du Chambon-sur-Lignon et de Saint-Jeures. Dans ce cadre, des travaux d'aménagement sont en cours ou débiteront prochainement.

Zone de Leygat à Tence :

Sur la ZA de Leygat IV, une plate forme de 2608 m² aménagée et localisée en bordure de la route départementale RD 185, est disponible.

Sur la ZA de Leygat V, il ne reste que deux lots de disponibles (lots n° 5 et 6).

Sur la ZA de Leygat I, une plate forme a été aménagée



et va permettre l'agrandissement de l'entreprise FIMA ÉCNET.



Zone des Lebreynes au Chambon-sur-Lignon :
Trois lots vont être aménagés au 2^{ème} semestre 2005. Ils sont déjà réservés par des entreprises.

Zone de la Mion au Mazet Saint-Voy :
Un terrain de 31.600 m² va permettre la création d'une zone d'activités en face de la ZA de Rioutord,

à côté du boulodrome intercommunal, en bordure de la route départementale RD 500. Les travaux ont commencé à la fin du mois d'avril 2005 et des plates-formes d'une superficie allant de 2050 à 4630 m² vont être aménagées. Certaines seront disponibles dès cet été.

Zone de La Bourlaratte à Saint-Jeures :
La CCHL va aménager au 2^{ème} semestre 2005 des plateformes permettant l'extension de la zone de la Bourlaratte. Différents besoins ont été soulevés (besoin d'un bâtiment pour les CUMA, d'un bâtiment technique pour la Mairie de Saint-Jeures et d'un local pour accueillir une entreprise).

Construction d'ateliers relais :
La CCHL envisage la construction d'ateliers relais pour répondre à des demandes d'entrepreneurs.

Tout porteur de projet intéressé peut se renseigner au siège de la Communauté de Communes du Haut-Lignon.

Pierre GARNIER

Collectif petite enfance, crèches et RAM

Présentation des structures Petite Enfance, l'accueil des 0 à 6 ans sur le Plateau

Crèche du Chambon-sur-Lignon



Nom de la structure : Multi Accueil Les Piousous
Localité : Le Chambon-sur-Lignon
Nom de la responsable : Marie-Claire ESCARRAT
Nom de la Présidente : Pascale BLANC

Coordonnées :

Rue des écoles 43400 Le Chambon-sur-Lignon
Tel : 04.71.59.26.76
Email : marie-claire-piousous@wanadoo.fr

Structure juridique : Association loi 1901, multi accueil collectif

Capacité d'accueil : 16 places

Différents types d'accueil : accueil permanent, occasionnel, périscolaire 2/6 ans, temps accueil parent enfant hebdomadaire.

Jours et heures d'ouverture : du lundi au vendredi de

7h30 à 19h00 sauf le mercredi de 7h30 à 18h30
Périodes de congés : 1 semaine à Noël et 3 semaines en août

Grandes lignes du projet éducatif :

Accueil de la diversité, structure ouverte à tous dans les valeurs fortes du respect de l'autre, partenariat étroit avec les parents, autonomie accompagnée « aide moi »

Crèche du Mazet Saint-Voy



Nom de la structure : Multi Accueil Les Pitchounets

Localité : Le Mazet Saint-Voy

Nom de la responsable : Chrystèle CUOQQ

Nom de la Présidente : Béatrice COTTE

Coordonnées :

Rue des écoles 43520 Le Mazet Saint-Voy
Tel : 04.71.65.06.22

Structure juridique : collective à gestion parentale

Capacité d'accueil : 12 enfants
 Différents types d'accueil : régulier, occasionnel, urgence, périscolaire
 Jours et heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 7h30 à 18h00
 Périodes de congés : 1 semaine en avril (la deuxième semaine des vacances scolaires), 4 semaines en août et 1 semaine entre Noël et le jour de l'An

Grandes lignes du projet éducatif :

Développement de la socialisation, connaissance du monde de la collectivité
 Développement de l'autonomie
 Aide à l'éveil et à la motricité de l'enfant
 Favoriser accueil parent enfant
 Mise en place d'actions passerelles (organisations de manifestations communes, préparation à la scolarisation)

Crèche de Tence



Nom de la structure : Lous Calinous
 Localité : Tence
 Nom des responsables : Christine JACON et Pascale ROCHER. Mme Françoise CLEMENSON prendra le poste de directrice de crèche à partir de septembre 2005.
 Nom de la Présidente : Nathalie VAN CEUNEBROECK

Coordonnées :

Rue des Ecoles 43190 TENCE
 Tel : 04.71.59.85.82

Structure juridique : Association loi 1901
 Capacité d'accueil : 15 enfants
 Différents types d'accueil : plein temps, mi temps, garderie occasionnelle, accueil périscolaire
 Jours et heures d'ouverture : du lundi au jeudi de 7h00 à 18h30 et le vendredi de 7h00 à 18h00
 Périodes de congés : 1 semaine fin décembre (entre Noël et le jour de l'An) et 4 semaines l'été (du 23 juillet au 23 août)

Grandes lignes du projet éducatif :

La ligne principale de conduite est le bien être de l'enfant, l'éveil, l'individualité de chaque enfant en partenariat étroit avec la famille
 Actions communes avec les structures d'accueil

voisines (collectif petite enfance, RAM).

Crèche de Saint-Agrève



Nom de la structure : Maison de la Petite Enfance
 Localité : Saint-Agrève
 Nom de la responsable : Christèle BOUIX-MARMEYS
 Nom du Maire : Michel PIERROT

Coordonnées :

Rue Claude Jacquillat
 07320 Saint-Agrève
 Tel : 04.75.30.27.47

Structure juridique : municipale
 Capacité d'accueil : 21 places
 Différents types d'accueil : accueil régulier, accueil occasionnel, périscolaire, accueil parents enfants.
 Jours et heures d'ouverture : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 6h45 à 18h30 et le mercredi de 7h15 à 18h00
 Périodes de congés : le pont de l'ascension, les 3 premières semaines d'août et 1 semaine entre Noël et le jour de l'An

Grandes lignes du projet éducatif :

Accueil de l'enfant dans un lieu adapté en vue d'acquérir une certaine autonomie et socialisation avec des jeux et des activités correspondant à son âge sans se substituer aux parents.

Relais d'Assistantes Maternelles de la CCHL

Nom de la structure : Relais d'Assistantes Maternelles de la Communauté de Communes du Haut-Lignon
 Localité : Tence, Saint-Jeures, Le Mazet Saint-Voy, Le Mas de Tence, Chenereilles, Le Chambon-sur-Lignon
 Nom de la responsable : Odile KUCHARCZAK
 Nom du Président : Thierry QUESADA

Coordonnées :

Place du Chatiague BP 13 – 43190 TENCE
 Tel : 04.71.59.81.72 ou 06.74.52.75.36
 Fax : 04.71.56.33.45
 Email : cc.hautlignon@wanadoo.fr

Structure juridique : Communauté de Communes
 Capacité d'accueil : 35 assistantes maternelles (22

à Tence, 6 au Chambon-sur-Lignon, 3 au Mazet Saint-Voy et 4 à Saint-Jeures)

Différents types d'accueil : accueil au domicile des Assistantes Maternelles

Jours et heures d'ouverture :

Permanences : lundi de 9h30 à 11h30 Le Chambon-sur-Lignon (local relais contigu à la crèche), mardi de 8h00 à 11h00 Tence (rue des écoles), jeudi de 14h00 à 16h00 Le Mazet Saint-Voy (dernier jeudi du mois).

Animations : lundi de 9h30 à 11h30 Le Chambon-sur-Lignon (local relais contigu à la crèche), jeudi de 9h00 à 11h30 Salle polyvalente de Saint-Jeures vendredi de 9h00 à 11h30 Tence (Maison du Châtiague)

Périodes de congés : variable

Grandes lignes du projet éducatif :

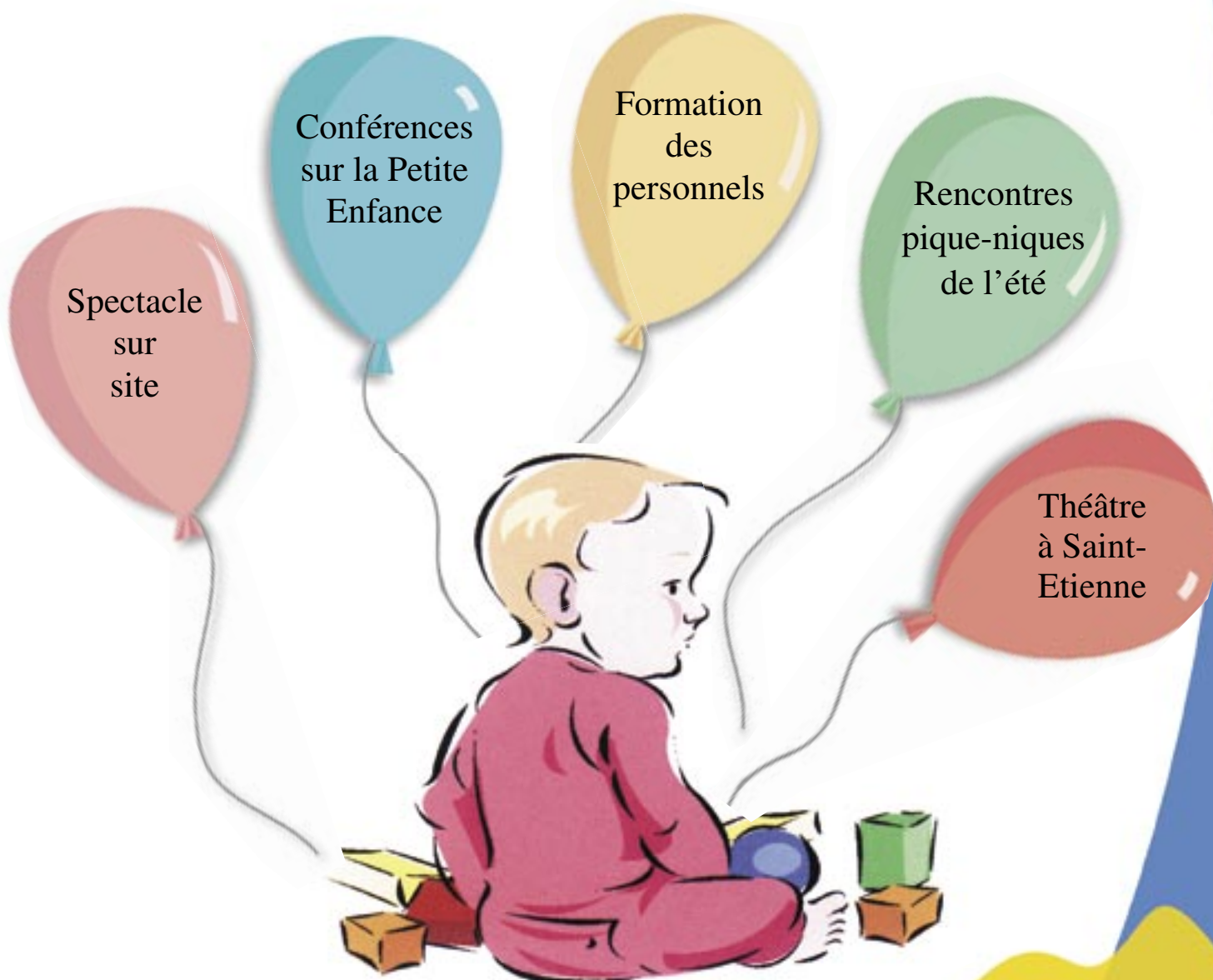
Mission d'information : mise en relation de l'offre et de la demande ; l'information tout public sur les différents modes de garde des enfants.

L'accompagnement parents employeurs / assistantes maternelles : soutien dans les démarches administratives, soutien dans le rôle éducatif.

L'animation : socialisation et éveil de l'enfant ; décloisonnement des différents modes d'accueil ; regroupement et formation interactive des assistantes maternelles.

Contribuer à la professionnalisation des assistantes maternelles : autoformation par l'échange avec d'autres, réfléchir à ses pratiques, formation continue, information sur les droits et devoirs et sur le statut et la valorisation de la profession.

Le Collectif Petite Enfance du Plateau



Les objectifs du Collectif Petite Enfance :

- 1) Mise en commun de ressources en terme d'idées, d'échanges, de compétences.
- 2) Réalisation de projets communs avec recherches de financement pour la mise en place de temps forts autour de la Petite Enfance à destination des enfants, des parents, des équipes et des assistantes maternelles (proposition de formation du personnel, conférences débat, ...).
- 3) Echange d'informations.
- 4) Résoudre des problèmes de garde sur le secteur par la complémentarité de nos structures d'accueil.

Edition d'un guide pratique du Haut-Lignon

L'idée de la création d'un guide pratique du Haut-Lignon est née d'une opportunité. La Communauté de Communes a accueilli un stagiaire Bertrand CLAUZIER dont le thème de stage correspondait bien à l'idée d'un recensement et d'une mise en forme d'un document portant sur toutes les activités d'un territoire, qu'elles soient de service, de caractère industriel ou commercial, ou liées au tourisme, sport, loisirs. Bertrand CLAUZIER s'est donc mis au travail pour atteindre, à la fois l'objectif de son stage et le travail confié par la Communauté de Communes.

Ce guide se veut exhaustif, pour être mis à la disposition des habitants mais surtout des nouveaux habitants du territoire. Nous souhaitons qu'il soit surtout destiné aux Chambres de Commerces, de

Métiers, des Départements environnants afin de montrer que le territoire de la CCHL, ne manque de rien pour quelqu'un qui souhaite s'installer, bien au contraire. La multiplicité des services des communes, des associations culturelles ou de loisirs, des équipements sportifs doit être un atout pour l'accueil de nouveaux actifs sur notre territoire. C'est une première édition. Il faudra rapidement se demander si nous ferons des mises à jour « papier » ou si dès à présent nous intégrons ce guide sur le site Internet de la CCHL.

Remercions Bertrand CLAUZIER, pour son travail qui nous procure notre premier et véritable outil de communication.

Jean-Paul GOYET

Rencontres culturelles



Les rencontres culturelles autour du flamenco et de la musique sacrée viennent de se terminer. Du 10 au 19 juin tous les villages de la communauté de communes du Haut-Lignon ont largement vibré au rythme de la musique espagnole.

Les rencontres sont le fruit d'une étroite collaboration entre le comité de jumelage de Tence et de nombreuses associations

du plateau et des environs : le comité de jumelage du Chambon-sur-Lignon, le comité d'animation du Mazet St-Voy, le comité des fêtes d'Yssingieux, le C.C.A.S. de Chenereilles, l'EMIHL, l'Harmonie

L'AIR DE RIEN, VIV'ART, AAPPMA, la fanfare LIZIEUX-MEZENC, le team-auto sport du Haut-Lignon, les ZAMI DINGS, l'OTHL.

Cette coopération exemplaire et inédite entre nos villages n'aurait pu avoir lieu sans la participation financière de l'intercommunalité et de tous les villages qui la composent. Merci également aux nombreux sponsors qui ont largement participé à la réussite de ces rencontres.

On ne peut que se féliciter de la naissance de cette intercommunalité culturelle, unanimement appréciée, qui espérons-le va susciter d'autres initiatives identiques au niveau du Plateau Vivarais-Lignon.

Geneviève GOUIT

Ramassage scolaire

La Communauté de Communes du Haut-Lignon gère en direct le ramassage scolaire (18 circuits sur services spéciaux et 3 lignes régulières). Sur l'année scolaire 2004-2005, 580 élèves ont emprunté ce ramassage, alors qu'en 2003-2004, ils n'étaient que 485 à utiliser le service. Le financement de ce service est assuré à 70 % par le Conseil Général, 22 % par la CCHL et 8 % à la charge des familles.

L'inscription 2005-2006 doit être effectuée au siège de la Communauté de Communes du Haut-Lignon avant la rentrée scolaire. Le paiement s'effectuera en deux fois, une première moitié fin octobre 2005 et l'autre moitié fin février 2006.

Les tarifs fixés pour l'année scolaire 2005-2006 et applicables aux enfants scolarisés sur le territoire de la CCHL sont les suivants :

- pour les enfants scolarisés en maternelle et primaire : **70** (soit 459,16 Frs),
- pour les enfants scolarisés en collège : **95** (soit 623,15 Frs),
- pour les enfants scolarisés en lycée : **105** (soit 688,75 Frs).

(1^{er} enfant : tarif plein, 2^{ème} enfant : réduction de 8 , 3^{ème} enfant : réduction de 23 et 4^{ème} enfant : gratuit).

Francis VALLA

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

Delphine MARCEAU ou Pierre GARNIER - Communauté de Communes du Haut-Lignon

Place du Chatiague BP 13 - 43190 TENCE

Tél. 04 71 59 87 63 • Fax 04 71 56 33 45 • E.mail : cc.hautlignon@wanadoo.fr

Directeur de publication : Thierry QUESADA

Dépôt légal : Juillet 2005 - Impression : Imprimerie ROUX - Tence